Compte-Rendu de la CAPD du 5 juillet 2021

Présents : 5 élus SNUipp-FSU 3 Fo 2 Unsa - 10 représentants de l'administration, dont le nouveau secrétaire général, M. François MULLETT, nommé depuis le 1er juillet (en provenance du Rectorat).

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 01 à retrouver sur notre site

Déclaration de l'IA :

- *Concernant la date tardive de cette CAPD : la campagne des RDV de carrière a été prolongée jusqu'en janvier (cause covid-19), ce qui a décalé le calendrier. D'autre part, nous faisons de l'accompagnement autour des RH et nous avons eu une difficulté au sein de l'inspection académique avec nos personnels empêchés de pouvoir assurer leurs missions complètement dans des temps qui nous auraient permis de tenir en antériorité cette CAPD. Il est de ma responsabilité de prendre également soin de mes personnels administratifs.*
- *Concernant la loi de transformation de la fonction publique, nous sommes dans un mouvement de transformation qui a une incidence sur les modalités de recrutement et de mise en œuvre de la formation initiale et continue pour être au plus près des agents en tant que personne. Nous avons ce travail d'évolution à accompagner.*

Pour le SNUipp-FSU 01, il s'agit sans aucun doute d'éléments de langage du ministère et du rectorat. La communication semble être une préoccupation de l'administration au détriment de ses capacités de gestion.

1) PV de la CAPD du 11 juin 2020

Le PV de la CAPD du 11 juin 2020 approuvé (oui, 2020 ...).

2) Recours avis final DASEN suite aux RDV de carrière de 2019 - 2020

A) Contexte : la loi de Transformation de la Fonction Publique est passée par là

En février 2020, nous pensions vivre la dernière CAPD validant les promotions par avancement accéléré au 7ème et au 9ème échelon.
Mais nous avons fait le forcing pour que les promotions effectives entre septembre décembre 2020 soient étudiées en CAPD cette année encore, avant la mise en place de la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui dépossède depuis janvier 2021 les délégués du personnel de leur rôle de contrôle dans les opérations de promotions.

Dès l'an prochain, nous ne pourrons donc plus garantir l'équité de traitement et la transparence dans la gestion de l'avancement des Professeurs des Écoles !

B) Rappel des résultats des recours suite à des saisines CAPD (recours examinés le 4 avril 2021)

A l'issue de la communication du rapport de l'IEN (11 compétences évaluées et appréciation littérale) début décembre 2020, les collègues concernés disposaient de 15 jours pour formuler leurs observations par écrit. A l'issue de ce délai, l'IA-DASEN a émis son avis final.
Cet avis final était contestable via un recours gracieux dans les 30 jours (l'IA ayant 30 jours pour y répondre, absence de réponse valant refus). Si le recours gracieux s'avérait infructueux, les collègues concernés pouvaient dans les 30 jours saisir la CAPD.

Rappel voies de recours ici
(valable également pour la campagne 2020-2021 dont les appréciations IEN vont être communiquées dès le 6 juillet)

C'est ce qu'ont fait 4 collègues dont la situation a été réexaminée lors de la CAPD du 6 avril dernier.

- ***Bilan 2021 :*** *sur 15 demandes de révision, 10 avis ont été revus à la hausse (dont 1 après saisine de la CAPD) !*
- ***Bilan 2020 :*** *sur 20 demandes de révision, 18 avis ont été revus à la hausse (dont 2 après saisine de la CAPD) !*
- ***Bilan 2019 :*** *37 demandes de révision d'avis dont 19 avis revus à la hausse*

C) Rappel des critères de départage utilisés par l'IA-DASEN de l'Ain

1. Avis DASEN 2. ***barème*** *AGS au 31 août 2020 3. Ancienneté dans l'échelon 4. Ancienneté dans le corps 5. Âge*

NB : le barème de l'AGS est calculé ainsi : un point par an jusqu'à 10 ans, puis un demi-point par an après 10 ans

Pour l'accès à ces 2 échelons, les 30 % les mieux "classés" bénéficieront d'un avancement de carrière (gain de 1 an : 2 ans au lieu de 3 pour l'accès au 7ème échelon et 2,5 ans au lieu de 3,5 ans pour l'accès au 9ème échelon).

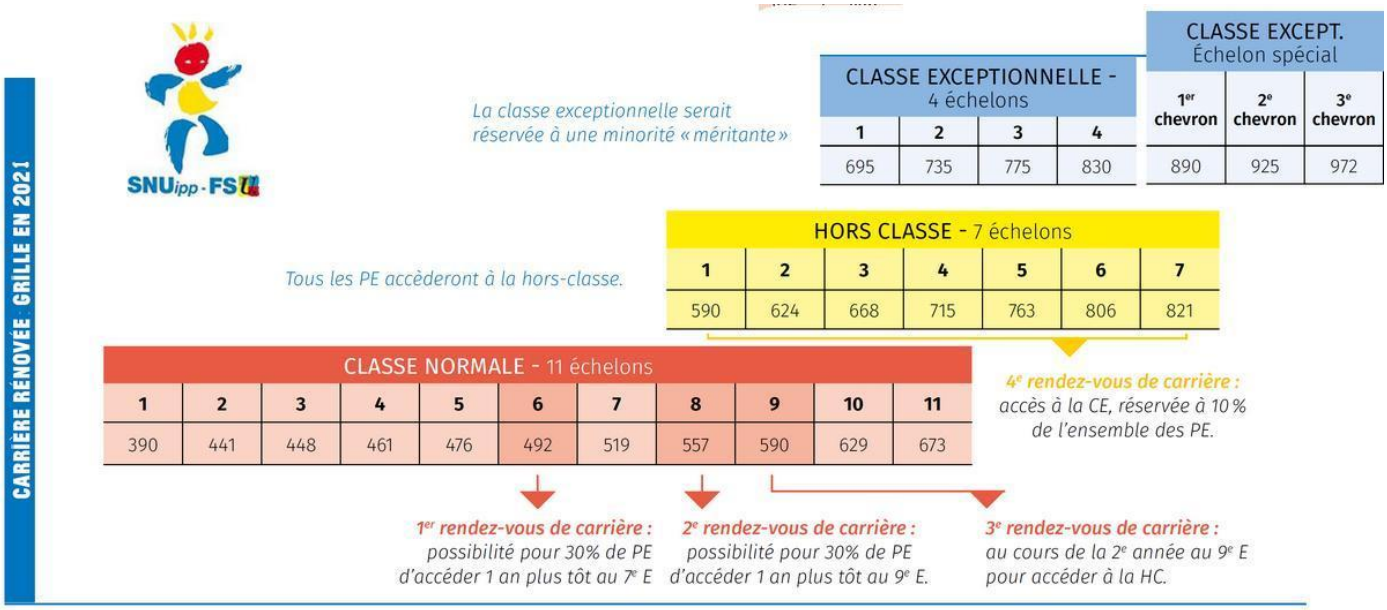

Pour tout comprendre du système de promotion en place depuis 2017 (dans le cadre du PPCR et des RDV de carrière) : http://e-promotions.snuipp.fr/01

- **Le rôle et les revendications du SNUipp-FSU 01 à retrouver ici**

D) Résultats promotions 2021

Pour le passage accéléré à l'échelon 7 :

- Il y avait 78 promouvables (82% de femmes promouvables)
- Nombre de promus : 23 (soit 29.5 % de promu.es) dont 13 avis "excellent"
- 19 femmes et 4 hommes soit 82 % de femmes.
- Situation du dernier promu au 7ème échelon : *avis très - AGS de 7 ans - 2 années d'ancienneté dans l'échelon. Départage à l'ancienneté dans l'échelon*

Le SNUipp-FSU 01 fait remarquer que lors des dernières élections professionnelles (point de référence) 84,17 % des enseignants étaient des enseignantes et se félicite de voir que le ratio homme/femme promu tend vers la représentativité actuelle, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.
En effet, la **circulaire nationale** "Egalité professionnelle femmes/hommes" indique qu' *"afin de résorber les inégalités salariales entre femmes et hommes, il faut que les avancements accélérés d'échelon, comme les promotions de grade, soient représentatifs de la composition du corps".*

Année	promouvables	promus	barème du dernier promu
2021	78 82 % de femmes	23 (dont 13 avis E) 83 % de femmes	*Avis très satisfaisant* *AGS de 7 ans - 2 années d'ancienneté dans l'échelon.* *Départage à l'ancienneté dans l'échelon*
2020	90 78 % de femmes	27 (dont 14 avis E) 74 % de femmes	Avis très satisfaisant AGS de 8 ans 1,5 année d'ancienneté dans l'échelon. Départage à l'AGS (2ème critère)
2019	99	30 (dont 15 avis E) 86,7 % de femmes	*Avis Très satisfaisant* *AGS de 8 ans* *2 ans d'ancienneté dans l'échelon 6 (Départage au 3ème critère)*

Pour le passage accéléré à l'échelon 9 :

- Il y avait 156 promouvables (86,5 % de femmes promouvables pour le 9ème)
- Nombre de promus : 46 (soit 30 % de promu.es) dont 24 avis "excellent"
- Situation du dernier promu : *Avis très satisfaisant - Barème AGS de 12,917 points (départage à l'AGS, 2ème critère)*
- 40 femmes et 6 hommes, soit 86 % de femmes : afin de respecter la représentativité femme-homme, l'IA a décidé de promouvoir le premier homme non promouvable en lieu et place de la dernière femme initialement promue.

Année	promouvables	promus	barème du dernier promu
2021	155	46 (dont 24 avis E)	*Avis très satisfaisant*

	86.5 % de femmes	86 % de femmes	*Barème AGS de 12,927 points (départage à l'AGS, 2ème critère)*
2020	122 87 % de femmes	36 (dont 25 avis E) 81 % de femmes	*Avis très satisfaisant* *Barème AGS de 13,229 points (départage à l'AGS, 2ème critère)*
2019	143	43 (dont 30 avis E) 88,3% de femmes	*Avis Très satisfaisant* *Barème AGS de 13 points (départage à l'AGS, 2ème critère)*

- Les LDG ministérielles carrières parues au BO du 5 novembre 2020 indiquent que "*Les nombres de promotions autorisées annuellement et les résultats des promotions de corps et de grade donnent lieu à publication sur les différents sites des ministères. Les organisations syndicales représentatives en comités techniques sont destinataires de ces documents.*"

Une communication individuelle sera effectuée prochainement par la DIPER, les tableaux d'avancement (liste des promus avec avancement accéléré) seront communiqués comme la réglementation le prévoit. Nous contacter pour avoir connaissance de votre situation.

- Le SNUipp-FSU 01 s'inquiète de la date de mise au paiement des promotions au titre de l'avancement accéléré (avec effet rétroactif bien sûr) ?

L'IA confirme nos craintes : ce sera sur la paie de septembre 2021, soit près d'un an après certaines promotions !

3) Questions diverses

a) SNUipp-FSU 01

Nous souhaiterions avoir connaissance :

- de la répartition des avis finaux selon les circonscriptions :

L'IA-DASEN répond sèchement que les tableaux d'avancement sont publiés sur les sites académiques. Il n'y a aucune raison de répondre à cette question, elle estime ne pas avoir de compte à rendre là-dessus !

- des observables académiques déterminant les critères de classement des différents items évalués (suite à l'engagement pris lors de la CAPD "promotions" de février 2020).

Toujours pas de réponse à notre question malgré l'engagement de l'IEN-Adjointe en février 2020.

- de la liste des promus à l'ancienneté.

L'administration (via le nouveau secrétaire général) confirme l'argumentaire du SNUipp-FSU 01 en reconnaissant que la Commission d'Accès aux Documents Administratifs prévoit la communication de listes avec certaines informations (exceptées certaines données personnelles), malgré ce que répète à l'envie l'IA depuis de nombreux mois. Elle reçoit actuellement des précisions quant aux informations qu'elle peut désormais communiquer (l'administration est "en cours de normalisation"). Il était temps !

- Quand auront lieu les campagnes 2021 d'accès à la HC et à la classe exceptionnelle ?
  Pour la Hors-Classe :
  - barème du dernier promu à la HC 2021 ?

- Nombre de promouvables ? Promus ?
- Prise en compte des retraitables ?
- Date et communication envisagée pour informer les promu.e.s

Hors Classe 2021 : 1115 promouvables dont 141 hommes. 206 promus (passage de 17 à 18% cette année : JO du 27 juin : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043704501).
Les résultats seront publiés vendredi 9 juillet au plus tard sur I-Prof. Le barème du dernier promu sera communiqué aux représentants du personnel prochainement.
Rappel barème dernier promu 2020 : 140 points

Classe exceptionnelle 2021 : campagne lancée le 23 juin, dossiers en cours de vérification par les services (les procédures 2021 sont désormais automatisées).
Nombre de promouvables et de promotions inconnus de l'IA à ce jour !

- **Collègues partant à la retraite** rentrée 2021 :

77 départs à la rentrée 2021 (63 l'an dernier).

- **Remplacement :** Pourrions-nous avoir le détail, par circonscription, du nombre de jours non remplacés sur l'année ?

Au 30 juin, 4 131 journées non remplacées cette année. Détail par circo envoyé prochainement. A titre comparatif, en 2018-2019, 2487 journées non remplacées.
Et 3 postes de TR créés seulement pour la rentrée prochaine !

- **Demandes d'ineat exeat :**
  - Combien avez-vous reçu de demandes ?
  - Combien d'Exeat accordés ?
  - Quand seront communiquées les réponses des demandes d'Exeat ?

Les réponses seront communiquées après la tenue d'une nouvelle "commission académique d'harmonisation" qui aura lieu le 6 juillet.
L'IA-DASEN ne sait pas si l'harmonisation concerne les règles de classement ou le nombre d'Exeat accordés par département … 82 demandes d'EXEAT, 15 demandes d'INEAT pour l'Ain.
Nous rappelons notre demande de transparence dans la communication future des résultats aux ineats exeat (détail du barème, nombre d'exeat accordé, barème du dernier exeat accordé), pour les organisations syndicales représentatives comme pour les participants, car rien n'a été fait en ce sens l'an dernier.

- **Indemnités Péri-Educatives (IPE)** : les collègues n'ont rien reçu à ce jour dans certaines circonscriptions : nous demandons que soit clarifiée la gestion de ce dispositif (montant des enveloppes selon les circonscriptions, critères de répartition)

Les IPE sont traitées dans chaque circo, il n'y a pas de systématisation au niveau départemental. D'après l'IEN-Adjointe, chaque IEN "pilotant" sa circonscription connaît toutes les actions péri-éducatives menées dans sa circo et définit les modalités de gestion de son enveloppe. Il n'est donc pas systématiquement nécessaire selon elle de faire appel aux enseignants. Chaque enveloppe est déterminée en fonction du nombre de PE par circo.
Certains IEN interpellés par l'IA pour étayer cet argumentaire reconnaissent tout de même avoir sollicité les PE de leur circo …, comme c'est le cas depuis de nombreuses années rappelle le SNUipp-FSU 01 qui dénonce la gestion opaque de ce dispositif. En fonction du "pilotage" de l'IEN et selon le nombre de demandes (connues du seul IEN), une même action péri-éducative peut rapporter une indemnité différente d'une circo à l'autre … Les intéressés apprécieront !

- **Temps partiel et recours :**

Tous les temps partiels ont été accordés aux quotités demandées (sauf 1).

4 demandes de mi-temps annualisés sont en passe d'être acceptées (l'organisation est en cours au niveau des IEN). 3 refus car organisation impossible.

Contactez le SNUipp-FSU 01 pour étudier la faisabilité d'un recours CAPD

- **Equipe Mobile Académique de Sécurité : quelles sont ses missions et comment la contacter en cas de besoin ?**

C'est l'IA-DASEN qui contacte l'équipe. Une réorganisation est en cours pour finaliser les interventions et articulations entre les différents acteurs (les assistants de prévention notamment). Missions : interventions d'urgence sur la mise en sécurité d'un établissement, et actions de prévention (climat scolaire, sécurisation aux abords des établissements).

- **Bilan sur le nombre de demandes de protection fonctionnelle pour l'année 2020 - 2021 :**

9 demandes toutes acceptées (1 encore en cours de traitement)

- **Affectations des TRS : quelles sont les modalités d'affectation ?**

  Nous constatons un manque de stabilité pour ces collègues, qui restent parfois plusieurs années et qui peuvent se voir retirer une quotité importante (50 %) dans une école où ils sont installés, pour les besoins d'implantation de PES. Il est demandé que cela soit pris en compte et que les IEN agissent en conséquence pour ne pas mettre des collègues qui pensaient être installé.es, qui ne voient pas leur poste affecté par une MCS, se retrouvent néanmoins à être déplacé.es. En effet, privilégier la stabilité était un objectif des postes TRS.

L'IA-DASEN indique que ce sont les IEN qui gèrent localement ce dossier (vous savez, les "pilotes pédagogiques"). Reconduction des postes pour la majorité d'entre eux. 2 IEN abondent dans ce sens : *nous tentons de répondre au mieux aux demandes des collègues, mais certaines situations complexes nous obligent à faire d'autres choix. La première des priorités est de maintenir une stabilité.*

Après le discours, à quand les actes ?

C'est à l'IA-DASEN d'arrêter les berceaux sur lesquels vont être affectés les PES, ce qui peut en effet entraîner des modifications pour les postes de TRS. Nous allons travailler collectivement sur les impacts que ces affectations tardives peuvent avoir sur les collègues, objectiver la situation.
Pour conclure, l'IA-DASEN Adjointe propose de faire le bilan de ces affectations TRS et de nous les communiquer.

- **Comment seront complétés les PEMF (décharge de 33%) ?**

75 PEMF seront déchargés l'an prochain :
- 17 par des contractuels alternants (1 jour par semaine puis 3 fois 2 semaines).
- les autres par des TRS (1 jour de décharge par semaine + 1 jour toutes les 3 semaines

- **Enseignants en formation CAPPEI qui ne touchent pas l'indemnité lors des stages au profit des TR qui les remplacent.** Retrait de 400 € sans préavis, alors que malgré le stage, ils doivent toujours maintenir le lien avec les élèves et l'enseignant qui les complète. Sachant que dans le Rhône et la Loire, il n'y a pas de retenue sur la prime…

L'IA-DASEN rappelle l'article 5 du décret du 10 mai 2017 : le versement de l'indemnité est suspendu à compter du remplacement du personnel sur leur poste, l'indemnité étant versée au remplaçant. C'est une prime au poste, c'est donc la personne qui exerce les fonctions qui touche la prime. Cette information sera vérifiée (fonctionnement différent Rhône et Loire).

b) Autres questions diverses

- Réaffectations : 25 enseignants ont été réaffectés sur postes de TR avec rattachement à une école ou une circo. Légère augmentation par rapport aux autres années.
- Démissions : 29 au total dont 9 de PES

- Ruptures conventionnelles :
    - PE : 22 demandes, 10 sans suite (5 refusées et 5 abandons), 12 acceptées
    - AESH : sur l'année civile 2020, 2 demandes ont été refusées, 1 personne a démissionné avant l'instruction de son dossier ; sur 2021, 5 demandes, 2 acceptées et 3 en attente de validation.
- Détachement : 77 détachements en cours de finalisation (international 41, dans un autre corps 21, INSPE 2 et psy EN 13) et 1 entrant
- PES : ils seront accueillis le mercredi 25 août en présentiel à l'espace Kennedy de Bourg en Bresse.
- CAPPEI : 18 départs en formation (3 sur module 1, 2 sur module 2, 7 sur module 3, 6 sur module 4, 4 sur module 5) chiffres à vérifier. Plus de possibilités de départ que de demande cette année (demandes toutes validées).
- Stages MIN : 22 candidatures (16 PE, 3 PEMF, 2 PSY EN et 1 AESH)
- Dispos : 102 accordées dont 6 sur autorisation (sur 11 demandes) et 96 de droit. Mêmes proportions que l'an dernier.
  RDV de carrière 2021 :
    - la campagne se clôt à la fin du mois de septembre pour permettre les entretiens qui n'ont pas eu lieu avant (2 sur Amberieu, 1 sur Bellegarde, 1 sur Belley, 2 en Bresse,2 à la Cotière, 2 en Dombes, 2 à Jassans, 2 à Gex Nord, 1 à Oyonnax), soit 16 en tout sur les 386 à conduire cette année.
    - communication des appréciations IEN suite aux RDV de carrière 2020 – 2021 : 72 heures après validation (qui a eu lieu le 2 juillet), donc communication dès le 6 juillet.
- Aménagements de poste : 17 demandes ont été étudiées, 3 allègements ont été validés (0.25) et 5 aménagements accordés.
- Congés de formation professionnelle : 6 demandes, toutes validées.
-

****

Vos élus du personnel du SNUipp-FSU 01 :

- ***Céline BAREL***
- ***Marie-Claire LOONIS***
- ***Marie-Christine MANEN***
- ***Yoann ROBERT***
- ***Morgan VINCENT***